N° 1998-2565 - déplacements et voirie - Irigny - Acquisition de deux parcelles de terrain situées chemin des Laies et appartenant, l'une, à Mme veuve Galinzoya, l'autre, à M. Gilles Beneyton et à Mlle Renée Velenducq - Département de l'action foncière - Subdivision Rhône-sud -

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 mars 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous soumets le dossier concernant l'acquisition par la Communauté urbaine, en vue de l'élargissement du chemin des Laies à Irigny, de deux parcelles de terrain nu, l'une de 103 mètres carrés cadastrée sous le n° 254 de la section AN appartenant à madame Maryse Junique, veuve Galinzoya et la seconde, d'une superficie de 70 mètres carrés cadastrée sous le n° 256 de la section AN et appartenant à monsieur Gilles Beneyton et à mademoiselle Renée Velenducq.

Aux termes des compromis qui vous sont présentés, les intéressés céderaient ces parcelles à titre gratuit, étant entendu que la Communauté urbaine ferait exécuter, à ses frais, divers travaux de clôture rendus indispensables par le recoupement des propriétés, estimés à 45 000 F TTC ;

B - Propose d'approuver ces documents, de l'autoriser à les signer ainsi que les actes authentiques à intervenir et de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu ledits compromis ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1°- Approuve ces documents et autorise monsieur le président à les signer ainsi que les actes authentiques à intervenir.

2°- La dépense concernant les travaux sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 1998 - direction de la voirie - compte 615 232 - fonction 64.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,